

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept février à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Pascal ROSELIER, Maire.

Présents:

MM. ROSELIER Pascal, Maire, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, PICAUT Marie-Pierre, STAEL Gérard, PICAUD Nathalie, LE GAILLARD Didier, adjoints au Maire, LAURENT Isabelle, RIQUELME Jean-Pierre, JOUANNIC Anne, BOURALY Monique, MARZIN Mikaël, LE TOQUIN Stéphanie, LORIC Franck, CANTE Ghislain, TALMONT David, PUISSANT Séverine, CAMPS Tristan, LE HOUZEC Romy, LORIC Emilie, LE PALLUD Sonia, MOISDON Gabin.

Absents excusés: LAMOUR Véronique (Pouvoir à M. Didier Le GAILLARD), DENIS David,

Absents non-excusés: LE NET Karine, LE TOHIC Morgane, LE FICHER Yoann.

Le Conseil Municipal a désigné M. Gabin MOISDON, benjamin de la séance, secrétaire de séance, la directrice générale des services de la Mairie assurant le secrétariat auxiliaire.

Date de convocation : 10 février 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27 Présents : 22 Votants : 23

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 17 décembre 2021

(Délibération 2022_02_17_01)

Aucune observation n'a été émise, par les membres du conseil municipal concernant le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2021.**

*Fait et délibéré à Moréac,
Les Jour, mois et an susdits.*

Le Maire



Envoyé en préfecture le 02/03/2022

Reçu en préfecture le 02/03/2022

Affiché le 18/03/2022



ID : 056-215601402-20220217-D2022_02_17_01-DE